

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 21 juin 2018

Présidence de Monsieur Gérard Duperrex

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis No 26-2018 de la Municipalité du 14 mai 2018,

Oùï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit brut de **CHF 8'616'800.- TTC**, avant déduction des subventions estimées à CHF 59'200.-, soit un crédit net de **CHF 8'557'600.- TTC**. Ce crédit comprend la rénovation du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment au site Château 17, les travaux d'aménagement provisoire à la Croisée pour accueillir temporairement la garderie Le Tournesol et les équipements et mobilier.

La dépense liée à la rénovation du bâtiment existant et à la construction d'un nouveau bâtiment au site Château 17 pour un montant de CHF 3'140'000.- TTC sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif no 3430.2041.5030 "Site Château 17 – Rénovation et agrandissement des bâtiments". Cette dépense sera amortie en une seule fois et le financement assuré par un prélèvement au Fonds de rénovation des bâtiments communaux, compte no 9282.1007.

La dépense liée à la rénovation du bâtiment existant et à la construction d'un nouveau bâtiment au site Château 17 pour un montant de CHF 5'091'200.- TTC sera financée par voie d'emprunt conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif no 3430.2041.5030 "Site Château 17 – Rénovation et agrandissement des bâtiments". Cette dépense sera amortie en 30 ans selon l'article 17b du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006), sur la comptabilité des communes.

La dépense liée aux travaux d'aménagement provisoire à la Croisée pour un montant de CHF 47'500.- TTC sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif no 3430.2042.5030 "Site Château 17 – Travaux d'aménagement provisoire à la Croisée". Cette dépense sera amortie en une seule fois.

La dépense liée aux équipements et au mobilier pour un montant de CHF 278'900.- TTC sera financée par voie d'emprunt conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif no 3430.3054.5060 "Site Château 17 – Equipement et mobilier". Cette dépense sera amortie en 10 ans selon l'article 17b du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006), sur la comptabilité des communes.

ACCEPTÉ l'augmentation progressive de 17 à 44 places, soit 27 places préscolaires supplémentaires à la garderie Le Tournesol et la création d'une UAPE (unité d'accueil pour écoliers) de 24 places sur le site Château 17.

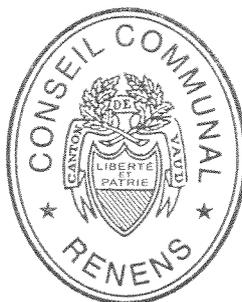
PREND ACTE que soient portés aux budgets 2019 et suivants, les charges et revenus inhérents au présent préavis tels que mentionnés aux chiffres 10.3 et 10.4 des incidences financières.

Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2018.

Le Président:



Gérard Duperrex



La Secrétaire:



Yvette Charlet